

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6d. ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, MERCREDI, 23 Mai 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Quelques mots sur le Socialisme.

[Suite.]

Il y a une société du mal.

Ce caractère impératif, absolu de la loi morale est sans contredit l'un des faits les plus remarquables qu'on puisse livrer à la méditation des hommes. Il faut y songer souvent et longtemps. Il n'y a point de rationalisme qui le sache expliquer. C'est un fait, un fait accablant pour les sophistes de tous les âges et de toutes les écoles. Ils peuvent le nier, non le détruire.

Et cependant, malgré le caractère auguste de cette loi divine, antérieure et supérieure à l'homme, l'idée du mal peut germer dans notre cœur et souiller notre conscience. Le mal existe, le crime se commet, l'erreur, le mensonge, la corruption font tous les jours des victimes.

Nous sommes donc des êtres déchus, dépravés; des êtres qu'un lien mystérieux et puissant attache au mal.

Pourquoi, en présence de ces faits, nier la chute morale de l'homme, le péché, et par conséquent la rédemption?

Si l'idée du mal se rencontre dans la conscience de l'homme, si elle y est en quelque sorte permanente comme l'idée du bien, si elle peut y naître à tout instant, si le mal lui-même se présente et se montre fréquemment autour de nous, il faut reconnaître qu'il y a des natures corrompues, prédisposées au mal, dont l'ensemble constitue ce qu'on doit appeler la société du mal.

Personne ne doute qu'il n'y ait certains hommes qui préfèrent l'égoïsme au désvolement, l'instinct à la raison, la passion au sacrifice, la haine à l'amour, l'intérêt au devoir, la maxime du mal enfin à celle du bien.

La théologie vous dit pourquoi et comment cela se fait. Ici nous voulons établir une vérité, à l'aide de la méthode des rationalistes eux-mêmes, c'est-à-dire l'expérience.

La grande majorité des citoyens n'a pas le loisir de se livrer à des études spéciales et approfondies. Il lui faut des résultats, des formules claires, corcises et aussi évidentes que possible. C'est pour cela qu'elle nourrit des savants et des artistes.

Que peut-elle penser, que doit-elle croire, quand elle entend nier aujourd'hui ce qu'on affirmait hier, déclarer bien un jour ce qui était mal la veille, trouver juste à présent ce qui était injuste autrefois?

Toute révolution introduit donc nécessairement le scepticisme dans la société. L'idée de justice s'obscurcit pour le grand nombre et il en résulte aussitôt un abaissement dans la moralité et dans la liberté publique.

Ce fait explique et justifie presque les dictatures, les restaurations du passé. Après le crime, l'expiation. Le progrès n'en poursuit pas moins sa marche.

Il serait superflu maintenant de parler des richesses brusquement acquises et des familles subitement ruinées, accident doublement déplorable dans l'intérêt de la moralité publique. Les positions deviennent précaires, la pensée s'arrête, la science attend, l'art disparaît. Il faut des loisirs, du calme, du repos pour s'abandonner à la méditation et pour travailler sérieusement au perfectionnement intellectuel de l'individu.

De son côté, le peuple contracte des habitudes de paresse et d'oisiveté déplorables. Lui aussi, perd la notion du juste; après s'être battu pour une illégitimité, pour un droit, il se bat pour la satisfaction d'un instinct ou

pour multiplier les occasions de pillage et de vol.

En février, que de choses ont été détruites, que de richesses ont été anéanties sans motif légitime, sans raison qui pût servir d'excuse! Combien n'a-t-on pas détruit pour détruire!

Le socialisme était là qui poussait, excitait les nouveaux barbares.

Des deux révolutions.

La grande révolution, comme on l'appelle, non à cause des choses qu'elle a faites, mais à cause des excès qu'elle a produits, la grande révolution a glissé dans le sang. Celle-ci, qu'il faut bien nommer la petite, pour la distinguer, glissera dans le sang et dans la boue.

En 89, on s'est battu pour la liberté politique et pour l'égalité civile. Ces deux choses ont été réalisées autant qu'elles pouvaient l'être. Elles sont maintenant dans les lois, dans les mœurs; elles existent organiquement; la société repose sur elles; chaque jour nous les voyons s'étendre, se développer davantage et devenir la propriété d'un plus grand nombre d'hommes. Il n'y a plus de castes, de classes, de privilèges proprement dits.

Avant 89, c'est le cœur qui gouverne en France; depuis 89, c'est la tête.

À la raison ils opposent l'instinct, au bon sens la passion, au vrai le faux, au juste l'injuste et le mal. L'instinct qu'ils exploitent est légitime, toute erreur repose sur un semblant de vérité.

Il serait immoral qu'au dix-neuvième siècle un homme pût mourir de faim; mais les principes du socialisme sont plus immoraux que l'assassinat par la misère. Il faut au prolétaire des loisirs pour perfectionner son intelligence; il est injuste, criminel, qu'il ne puisse pas s'instruire. Mais les moyens que propose le socialisme sont cent fois plus injustes et plus criminels encore.

Voilà pourquoi la révolution de février glissera dans le sang et dans la boue. Les combattants de juin étaient égarés, ils sont peut-être excusables. Les socialistes qui les ont soulevés sont des bandits.

En 89, on s'est battu pour une idée, pour une vérité. La liberté et l'égalité sont le rayonnement de la justice; en principe, la société n'a pas été détournée de sa voie. La tradition n'a pas été brisée; elle continue l'histoire.

Aujourd'hui, on se bat pour un instinct. Les socialistes veulent obtenir sans travail des jouissances matérielles que rien ne les empêche d'acquérir, mais dont ils sont indignes. C'est le vol à main armée. La loi nomme cela brigandage.

Si j'avais le temps de faire du paradoxe comme Jean-Jacques ou Proudhon, je démontrerais que certaines classes sociales n'ont pas le droit de vivre, et je ne manquerais pas d'arguments. Ça ne serait ni plus monstrueux ni plus révoltant que cette formule du socialisme: la propriété, c'est le vol.

Des forces du socialisme.

Les socialistes sont de deux sortes; les uns peu instruits, mais vicieux; les autres bons ou mauvais mais ignorants. En discutant avec eux vous découvrirez facilement qu'ils ont perdu le sens moral. Ils ne savent plus distinguer le juste de l'injuste, le bien du mal, le faux du vrai.

La plupart n'ont rien à perdre et tout à gagner au désordre. Ils n'appartiennent pas à la société; on ne sait ni d'où ils viennent, ni où ils sont.

Beaucoup sont des étrangers, allemands, italiens, Suisses, ou anglais, que rien n'at-

tache à la France et que l'inconduite a chassés de leur pays. Quand j'en rencontre, je leur dis: "Taisez-vous, vous n'avez pas le droit de parler de nos affaires."

Le socialisme est une maladie épidémique comme la peste ou la fièvre, qui sévit dans les grands centres industriels. Il y a dix villes en France qui en sont infestées. Les professions qui n'exigent pas un grand développement d'intelligence ou d'activité en sont plus tôt atteintes. Le travail en commun, dans de grands ateliers, facilite sa propagation.

Les socialistes comptent beaucoup sur les populations des campagnes; la guerre des paysans. Ni châteaux ni chaumières.

Ils croient que tous ceux qui n'ont rien sont comme eux privés du sens moral. Ils ne savent pas que l'idée du devoir, l'instinct du vrai et du bien ne disparaissent pas ainsi tout-à-coup de la conscience des hommes. À vrai dire, la propagande peut faire beaucoup de mal; mais il y a tant de bien dans la société qu'ils n'arracheront jamais tout.

L'extirpation radicale du socialisme est une affaire de patience et de temps. Laissons un peu vieillir ces jeunes gens qui n'ont jamais rien appris ni rien su, et qui forment aujourd'hui l'armée militante des socialistes.

Après cela nous saurons bien les vaincre ou les convaincre; les éclairer et les moraliser. Empêchons-les de faire le mal, ils seront forcés de faire le bien.

(A continuer.)

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

Expédition Française en Italie.

Nous avons aujourd'hui des détails étendus et puisés à diverses sources sur l'occupation de Civita-Vecchia par les troupes de la République française.

On sait déjà que nos soldats ont été reçus aux acclamations du peuple et de la garde nationale. Les premiers renseignements donnés sur ce point, par dépêches télégraphiques, sont aujourd'hui pleinement confirmés par toutes les correspondances. Il paraît cependant que des projets de résistance avaient été formés. Mais en présence du résultat obtenu, ces projets deviennent la meilleure preuve de l'impuissance absolue du parti des démocrates romains et du désir de la population d'être délivrée du joug de cette minorité oppressive et décriée. La Tribune des Peuples, journal des réfugiés politiques, nous fournira elle-même des preuves à l'appui de cette assertion.

Le 25 avril, on connaissait à Civita-Vecchia l'embarquement des troupes françaises, mais on ignorait encore que l'expédition fût partie. L'arrivée de la frégate à vapeur le Panama, qui avait pris les devants comme étant envoyée en parlementaire, causa une impression d'autant plus vive que les esprits étaient encore dans le doute. Le Panama portait M. Henri de La Tour-d'Auvergne, attaché au ministère des affaires étrangères, M. Espivent, aide-de-camp du général Oudinot, et M. Durand de Villers, aide-de-camp du général Regnault de Saint-Jean-d'Angely, tous trois chargés d'une mission collective pour Civita-Vecchia. Une correspondance adressée au Journal des Débats contient les détails suivants sur l'entrée des envoyés français et la nature de leur mission:

MM. Espivent, de La Tour-d'Auvergne et Durand de Villers descendirent à terre et trouvèrent au môle le consul, qui les mena chez le gouverneur. Toute la population rassemblée couvrait la plage, les quais et encombraient les rues, saluant et criant à qui mieux mieux: Vive la France! vivent les Français!

Le gouverneur attendait la visite avec impatience, et non sans une vive émotion. M. Espivent prit la parole et s'exprima, à peu de chose près, en ces termes: "La France, en envoyant ses soldats sur votre territoire, ne veut point, certes, défendre le gouvernement actuel, qu'elle

n'a point reconnu, mais épargner à l'Italie centrale des malheurs nouveaux. Elle n'a pas l'intention de se mêler du règlement des affaires de ce pays, quoique, à de certains égards, le règlement de ces affaires intéresse l'Europe et la chrétienté tout entière; elle veut seulement concourir au rétablissement d'un régime libéral et en assurer la durée, d'un régime qui soit à égale distance des abus invétérés que le généreux Saint-Père avait déjà fait disparaître, et de l'étrange anarchie dont le triumvirat de Rome est encore la honteuse expression. Le nom de la France, ici comme ailleurs, veut dire ordre et vraie liberté; son drapeau et ses soldats sont là pour maintenir l'un et l'autre."

"Le gouverneur, ou, pour mieux dire, le commissaire civil du Gouvernement, fort ému par ces paroles, a répondu qu'il ne pouvait rien prendre sur lui, que sa position était fort embarrassante (chaqueun était prêt à le reconnaître), et qu'il allait faire immédiatement assembler le conseil municipal, qui avisera."

"Il n'a pas fallu attendre longtemps: le conseil municipal était tout assemblé dans la pièce voisine. M. Espivent répéta en sa présence ce qu'il avait dit au gouverneur-commissaire, et le conseil, composé de vingt-membres, répondit à l'unanimité qu'il était heureux de voir arriver les Français; que non-seulement on voulait bien les laisser entrer et occuper la ville, mais encore qu'on les recevait en frères. Et lorsque, à bien accueillir les nouveaux hôtes, à repousser toute tentative de résistance, le conseil municipal désirant voir le plus tôt possible à terre les troupes, que la mer pouvait fatiguer. Cela est textuel. On n'est pas plus prévenant et plus attentif.

Leur mission terminée, MM. Espivent, de La Tour-d'Auvergne et Durand de Villers ont traversé de nouveau la ville et se sont retirés à bord du *Narval*, vapeur de guerre français mouillé à l'entrée du port. A chaque pas la population qui les entourait et les escortait faisait retentir l'air des cris de: Vive les Français! Fate presto! criait-on aussi, et à part quelques figures sombres, nulle pensée de résistance ne semblait avoir été un seul instant admise."

M. Espivent fit publier la note suivante sous le titre de: Déclaration du corps de troupes françaises à la garnison de Civita-Vecchia:

"Le gouvernement de la République française, toujours animé d'un esprit très-libéral, déclare devoir respecter le vœu de la majorité des populations romaines, et vient sur leur territoire amicalement, dans le but de maintenir sa légitime influence. Il est de plus bien décidé à ne vouloir imposer à ses populations aucune forme de gouvernement qui ne serait pas choisie par elles."

"Pour ce qui concerne le gouvernement de Civita-Vecchia, il sera conservé dans toutes ses attributions, et le gouvernement français pourvoira à l'augmentation des dépenses occasionnées par le corps expéditionnaire."

"Toutes les denrées et toutes les réquisitions qui seront faites pour les besoins des troupes françaises seront payées en argent comptant."

Mais pendant que ces événements s'accomplissaient, on donc étaient les démocrates? Nous allons demander de leurs nouvelles à la Tribune des Peuples. Ce journal nous apprend, par sa correspondance particulière, que le Cercle populaire, réuni d'urgence à huit heures du soir.—ce qui était déjà un peu tard.—prit la résolution... d'inviter la municipalité à admettre les troupes françaises. La précaution semblait superflue, à moins que l'on ne veuille y voir une politesse. Le Cercle populaire il est vrai, ne s'en tint pas là, et on le reconnaît dans sa seconde décision comme dans la première: il résolut de faire savoir à tous les Cercles de la République romaine que les Français venaient en auxiliaires et en amis, et non pas pour imposer une forme de gouvernement contraire aux vœux de la majorité; cette déclaration est, nous le reconnaissons, fort exacte; seulement, il faut la prendre dans un sens tout différent de celui que le Cercle populaire de Civita-Vecchia a voulu lui donner. Du reste, le gouverneur de la ville, M. Mannucci, tout en cherchant à faire aussi bonne contenance

que possible, ne se prêtait pas aux hâbleries de ces démagogues qui, ayant vu arriver l'avant-garde de l'expédition française à neuf heures du matin, étaient réunis d'urgence à huit heures du soir. Voici, en effet, la réponse que M. Mannucci avait adressée au général Oudinot et qui fut immédiatement connue de tout le monde.

"Monsieur le général, J'ai lu votre dépêche par laquelle vous annoncez que le gouvernement français, désirant mettre un terme à la situation dans laquelle gémissent, depuis quelque temps, les populations romaines, et faciliter l'établissement d'un ordre de choses éloigné de l'anarchie, a décidé d'envoyer un corps de troupes à Civita-Vecchia."

"Comme représentant de la République romaine, je dois protester contre le mot anarchie lancé contre un peuple qui, usant de ses droits, a établi un gouvernement tout d'ordre et de moralité, et je suis forcé de vous dire que la France est très mal informée sur les événements et la situation de notre pays."

"La force peut tout dans le monde, mais je ne saurais me résoudre à croire que la France républicaine veuille en abuser pour détruire les droits d'une république née sous les mêmes auspices et ayant la même origine que le gouvernement français. L'Europe, qui nous regarde, jugera vos actions et les nôtres, et l'histoire impartiale dira si notre conduite politique méritait d'être approuvée lorsque vous serez mieux informés de la vérité des faits, vous vous persuaderez que dans notre pays la République est soutenue par le concours d'une immense majorité."

"Recevez, Monsieur le général, l'expression de ma considération distinguée."

Le gouverneur,

"MANNUCCI."

Civita-Vecchia, le 24 avril 1849."

C'était, en somme, se résigner d'assez bonne grâce, et surtout c'était proclamer que la République romaine ne pouvait pas regarder les soldats français comme des alliés et des amis.

Mais tandis que le gouverneur de Civita-Vecchia, tout en protestant contre l'accusation d'anarchie, faisait préparer des logements pour les troupes françaises, et que le Cercle populaire prenait la résolution d'accueillir à nos soldats la permission de débarquer, des estafettes couraient sur la route de Rome. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la correspondance de la Tribune des Peuples:

"25 avril.—A une heure du matin, il est arrivé une estafette de Rome annonçant que, dans deux heures, les résolutions du Triumvirat lui seront communiquées. En effet, à trois heures, une seconde estafette est arrivée avec un ordre signé par Mazzini et Avezzana de résister au débarquement des Français. Le gouverneur et les troupes veulent résister, mais la population s'y oppose, en alléguant que la ville se trouve sans matériel de guerre et sans une garnison suffisante."

"A six heures et demie, quelques vapeurs paraissent à Phorizon. Aussitôt le gouverneur réunit chez lui un conseil de guerre, qui décide qu'aucune résistance ne sera opposée au débarquement des Français. On prie le commandant du *Narval* d'amener le gouverneur et les chefs militaires à la rencontre de Pescadrillo français. A sept heures, le gouverneur harangue le peuple et parvient à le tranquilliser. La garde nationale est appelée sous les armes, et en même temps la municipalité se réunit pour formuler une profession de foi républicaine, et la présenter aux Français au nom de la ville.—Il est huit heures, et le *Narval* part avec la députation."

"A neuf heures on plante sur la place d'Armes un arbre de la liberté, surmonté des drapeaux italiens et français entrelacés. Sur ces entrefaites, la nouvelle arrive qu'un renfort de troupes arrive de Rome. C'est trop tard. Si le Gouvernement avait eu l'intention d'opposer une résistance à l'arrivée des Français, il aurait dû y songer depuis longtemps."

"Vers dix heures on distingua neuf bâteaux à vapeur et deux gabares."

"A une heure commence le débarquement de la troupe, que le peuple accueille favorablement."

Toute envers les malheureux naufragés du Brick Hannah.

TROIS NOUVEAUX ARCHEVÊCHÉS.—En vertu d'une décision prise dans le conseil de Baltimore, les diocèses de New-York, la Nouvelle-Orléans et Cincinnati sont érigés en archevêchés.

LE PÈRE MATHÉW.—Le célèbre apôtre de la tempérance sera sous quelques semaines à New-York: il doit s'embarquer le 21 de ce mois, à Liverpool, sur le paquebot Ashburton.

Bans Provinciaux, en circulation le 18 mai 1849, £131,895. 0. 0.

L'Horloge Rousseau.—Voilà près de 15 jours que cette œuvre d'un modeste artisan Canadien est offerte à la curiosité publique.

Dépêches Télégraphiques

Transmises pour l'Ami de la Religion, MONTRÉAL, 22 mai 71 h. P. M.

Le navire Canada est entré dans le port aujourd'hui. Sir Allan McNab est parti hier au soir pour l'Angleterre.

Conseil Législatif 21 mai.—Les bills suivants sont passés:—Bills pour incorporer les Sœurs de la charité de Bytown, pour lever les doutes au sujet des premières assemblées des conseils municipaux du Bas-Canada; pour incorporer les Pères Oblats; les bills des cours de jugement en présence du Bas-Canada, et de jugement de Gaspé; des taux de péage sur les vaisseaux du St. Laurent, pour l'enregistrement des biens, pour limiter les actions des créanciers et procureurs ad litem. Quelques autres bills sont lus une seconde fois.

Chambre d'Assemblée, 21 de mai.—Le colonel Prince donne avis de motion d'ordre adressé au Gouvernement pour faire élargir la garde qui est à la porte du lieu des séances du Parlement.

Les bills de la Santé de Québec, pour faciliter l'institution des actions contre les sociétés commerciales, sont passés.

M. Christie introduit un bill pour détacher Ste. Anne des Monts et Cap Chat de la municipalité de Gaspé. Et M. Bell, un bill pour amender l'acte des Sociétés de construction. M. Blake introduit un bill pour établir de nouvelles dispositions au sujet des biens des faillis dans le Haut-Canada.

Un message annonce que le conseil a adopté divers bills.

M. Notman introduit un bill pour amender la loi criminelle de cette province. Le bill de la charcuterie du Haut-Canada est adopté par 35 contre 5.

La Chambre se forme en comité sur le bill du canal du lac Champlain et du St. Laurent.

22 mai.—Le bill des chemins de Barrières de Montréal et divers bills privés sont passés.

M. Blake introduit un bill pour faire des dispositions à l'égard du département des Postes.

La Chambre se forme en comité sur le bill accordant la garantie de la Province aux Compagnies de chemins de Fer, et passe diverses résolutions.

Le bill de M. Blake pour faire de nouvelles dispositions relativement aux biens des faillis dans le Haut-Canada, est perdu sur division. Pour le bill 19; contre 26.

New-York, 21 mai 6 h. P. M. Frome en demande. Vente de 57 quarts à \$5.50 c. \$5. 62 et demie; Perlesse modérée à \$5.50. Fleur, \$4.37 à \$4.50, pour Troy et Waterford; de l'Ouest \$4.50.

St. Louis, 21 mai. Incendie à St. Louis: 419 bâtisses 25 steamboats brûlés; 7 imprimeries. Perte estimée à plus d'un million de piastres. Plusieurs personnes brûlées, mais le nombre n'en est pas encore connu. Les assurances paieront en entier. Les marchandises et la moitié des effets des détaillants sont brûlés. Les livres de comptes ont généralement été sauvés.

NOUVELLE-ORLÉANS, 17 mai. Le Major-général Worth est mort le 7 à San Antonio, regretté de l'armée. Le Choléra fait des ravages à San Antonio. Déjà plus de 100 morts y ont eu lieu.

CORRESPONDANCES.

V. W. de Montréal. Reçu votre lettre, trop tard pour notre feuille de ce jour.

M. Ls. D.—St. Gervais—argent reçu; journaux expédiés. Votre abonnement date du 21 courant.

Messire K.—St. Thomas.—Lettre reçue; journaux expédiés au nouvel abonné. Merci de vos informations.

B. P.—St. Michel.—Lettre reçue; nous agissons en conséquence.

M. B. St. Thomas.—Reçu 6s 3d; journaux expédiés. Votre abonnement date du 21 courant.

Messire B.—St Anselme.—Lettre reçue, journaux expédiés au nouvel abonné.

Un dernier Avis.

Nous informons tous nos abonnés de la ville et des campagnes, qui ne nous ont rien payé depuis que notre journal existe, qu'au 18 juin prochain, le journal ne leur sera plus expédié, et des mesures rigoureuses seront prises. Il nous est pénible d'en venir là, mais la négligence d'un certain nombre de nos abonnés nous y oblige, et notre intérêt personnel nous force à rayer les noms de ceux qui veulent notre ruine, en ne payant pas leurs abonnements.

Aucune dépense n'a été épargnée pour mettre notre journal sur le meilleur pied possible. Aujourd'hui même, nous n'avons pas hésité d'entrer dans des dépenses considérables pour les dépêches du Télégraphe que nous recevons pour chaque numéro, et dont l'Ami de la Religion, est le premier et le seul des journaux français, de tout le Canada, pensons-nous, qui offre cet avantage à ses abonnés, afin de leur procurer les nouvelles les plus intéressantes de tous les pays. Est-ce ainsi que l'on reconnaît nos efforts?

Nous dirons, en même temps, pour l'information des nouveaux abonnés, que vu la modicité du prix d'abonnement, nos conditions sont payable d'avance.

GAZETTE DES MARCHANDS.

Nouvelles Commerciales.

Nous remercions nos abonnés, marchands, à l'Événement de M. DUPONT, chez W. HUNT, qui a été remise à Vendredi.

Les prix des marchés de Québec, sont les mêmes que dans notre dernier numéro. Les ventes sont peu importantes; les prix fermes.

MONTRÉAL, 21 mai.

Grains.—La fleur supérieure du Canada, se vend sur ce marché 21s-9d à 22s; fleur supérieure des États-Unis, 22s-6d à 23s-9d. Farine de Blé d'Inde, par 168 lb. 15s. Blé du Haut-Canada, par 60 lb. 4s-9d. Do des États-Unis, 4s-9d à 5s. Blé rouge du Bas-Canada, par minot 4s-6d à 4s-9d. L'avoine a haussé depuis notre dernier rapport, elle se vend maintenant de 30 sous à 32 sous par minot.

Cuir.—Veaux, par lb. 3s-9d à 4s. Cuir pour Harnais, 11d à 1s-4d. Cuir à semelle, 11d à 1s. Le Kips se vend \$14 la douzaine.

Lard.—Mess, 47s-6d à 50s; prime 42s-6d à 45. Le Ris de la Caroline, vaut 25s, par 100 lb. Savon anglais 3d par lb. Savon du Canada, 2d par lb. 1s-7d à 1s-8d, par gallon.

Thé.—Gunpowder, 2s à 4s par lb. Impérial, 2s à 4s. Hyson, 2s à 3s. Young Hyson, 1s-8d à 3s. Twankay, 1s à 1s-6d. Congou 1s-3d à 1s-6d. Soucheong 1s-6d à 2s. Ferblanc par boîte, I. C. 42s-6d.—IX 60s.—D. C. 50s.—D. X. 60s.

Les prix des marchés de Bytown, sont les mêmes que dans notre dernier No.

TORONTO, 16 mai.

Les prix sur ce marché n'ont point changés, depuis 3 jours, à l'exception des patates qui sont en grande demande.

Nous avons reçu ce matin nos journaux du 18 de Toronto. La fleur se vendait le 18, 19s. à 20s. dans les stores. Blé 4s à 4s. 5d. Aucune transaction importante.

Nouvelles Maritimes.

Un vaisseau "le Propeller Thomas" est arrivé à Québec dimanche après-midi, chargé de grain, venant de Chambly. Un autre "le Propeller Beagle" est arrivé de Toronto, lundi matin, avec de la fleur consigné à MM. H. J. Noud & cie, et partie à Renaud & Frère.

Le vaisseau Coverdale, de Liverpool, chargé de marchandises pour Montréal, est naufragé le 13 courant, près de l'Isle aux Oiseaux. Le capitaine Pigg, du Tynemouth Castle, qui rapporte ces nouvelles, a pu sauver un partie de l'équipage et des marchandises. La barque William & Mary, est arrivée ici lundi après-midi, avec une autre partie de l'équipage du Coverdale, et de son capitaine.

Le nombre des émigrés, partis des différents ports d'Europe, pour Québec, depuis notre dernier rapport, s'élève à 1,550

Notre dernier rapport: 8,741
Total 10,291

Port de Québec. ARRIVAGES.

- Brick Queen, Eskdale, Hambourg, 1 avril, à ordre, lest, pilote 17.
- Barque Sir J. Falstaff, Bowell, Portsmouth, 5 avril, Lemesurier, lest, pilote 280.
- Navire Victory, Kent, Bristol, 26 Mars, Levey, lest, pilote 269.
- Brick John Thompson, Leaman, Poole, 4 avril, Gilmour, lest, pilote 72.
- Barque Joseph Cunard, Williams, Bristol, 11 avril, Master, lest, pilote 8.
- Brick Triton, Davis, Cardigan, 6 avril, à ordre, lest, pilote 160.
- Navire Heroine, Walker, Bristol, 9 avril, Bursall, lest, pilote 68.
- Navire Jane Black Gorman, de Limerick, à C. E. Levey, & Cie.
- Navire Yorkshire, McMillan, 2 avril, de Bristol, Lieut Ross, lest, pilote Regis Ménard.
- Brick Jane Alice, Waugh, 9 avril de Painbœuf W. Dawson, lest, pilote O. Lachance.
- Navire Emperor, Berwick, 9 avril, de Plymouth, J. E. Oliver, lest, 70 passagers, pilote Laurent Tremblay, (21d).
- Barque Tav, Adams, 8 avril de Glasgow, A. Gilmour & Cie, cargaison générale, 37 passagers, pilote Jos. Lapointe.
- Navire Alchymist, Richards, 10 avril, de Falmouth, A. Gilmour & Cie, lest, 7 passagers, pilote Cyprien Raymond.
- Brick Reb. M. William, Webster, 8 avril, d'Aberdeen, R. Robert, les, 1 passager, pilote J. O. Géneat.
- Navire Elizabeth, Smith, 28 mars de Sunderland, W. J. C. Benson, Charbon, pilote Alex. Chamberland.
- Navire Urania, Hall, 1 avril de Bordeaux. R. F. Maitland, brandy, pilote Laurent Larochele.
- Navire Ann Moore, Fergusson, 5 avril de Kilmach, J. B. Symes, lest, 118 passagers, pilote J. Léon Roy.
- Barque Mary Ann, Wadlington, 6 avril de Liverpool, H. E. Bursall, pilote P. Dutremble.

Un grand nombre de Vaisseaux sont entrés dans le port depuis hier au soir. Nous ne pouvons les publier ce matin, faute de rapport.

Vente par Encan.

Par W. D. Dupont.

Vente de Vins de Porto, Sherry, Madere, Benecarlo, etc. etc. etc.

PARENBAN.

Sera ven le Vendredi, 25 du courants aux magasins de MM. W. HUNT & Cie, Quai de Hunt, à DEUX heures P. M.

- 25 QUARTAUX de Benecarlo, 10 Barriques } de Sherry O
- 50 Quartaux } de Sherry O
- 100 Octaves } de Sherry O
- 15 Quartaux } do O
- 50 Octaves } do O
- 20 Seizièmes } do O
- 6 Octaves } do O
- 20 Seizièmes } do O
- 60 Quartaux } Porto de Hunt
- 6 Barriques } Porto de Hunt
- 10 Quartaux } (marqué)
- 5 Barriques } do
- 20 Quartaux } do (marqué)
- 30 Caisse Sherry 1 & 2 do.
- 20 Oignons } de vins de haut Fr-
- 50 Quarts } met
- 40 Quarts de sucre
- 20 Boîtes sucre Blanc et Brun de Candie.

Bouchons, Liège, Savon à Toilette et une variété d'autres articles. W. D. DUPONT. E. & C. Québec, 23 mai 1849.

SEL.

Venant d'arriver par le "Lady Elgin" et à vendre par les Soussignés:—

300 TONNES de Sel de Liverpool en pain, 4000 sacs de 3 boisseaux chaque. C. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 23 mai 1849.

A VENDRE en "LADY ELGIN," de Liverpool.

TOUPPE anglaise. Vaisseau du Canada. Ferblanc, I. C. Se de Liverpool, en sac et en pain, 4000 sacs de 3 quintaux. Chaînes, Câbles de 1 pouce à 11, C. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 23 mai 1849.

Dépot de Miroirs et d'Horloges Américaines.

No. 9 RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.

AVIS.—VENTE du soir par le soussigné, de Marchandises Sèches, Hardes faites, Quincaillerie etc etc. les LUNDIS, MARDIS et MERCREDIS, de chaque semaine pendant l'été.

Conditions.—COMPTANT.

P. O'DOUD, Québec, 16 mai 1849. E. & C.

W. H. ASHWORTH & CIE.

ÉTABLISSEMENT DE Chapeaux et de Fourrures, 22, RUE LA FABRIQUE, QUEBEC.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont reçu via New-York, un grand et superbe ASSORTIMENT de CHAPEAUX, qui, pour l'élégance et la légèreté, surpassent tout ce qui a été jusqu'ici offert au public, comprenant toutes les variétés et les modes pour l'été.

Ils prennent la liberté d'attirer l'attention des Messieurs sur leurs meilleurs Chapeaux de Gutta Percha

velouté, dont ils ont reçu quelques caisses dans le dernier goût de Paris. Leur légèreté et leur élasticité aussi bien que leur nouveauté, les rendent dignes d'attention.

—AUSSI.—

Meilleur CASTORS de Cooper et Cie, de Londres; Chapeaux moyens et communs de Castor et de Satin, qu'ils sont disposés à vendre à des prix très réduits, tel que suit:

Table with 4 columns: Item, Price (suparavant), Price (maintenant), and other details. Includes items like Meilleur castor, Chapeaux à patente, etc.

CHAPEAUX D'AMAZONE,

Casquettes de drap, Navales, Militaires et de gout, &c., &c.

W. H. A. & Cie, en offrant leurs remerciements pour le soutien sans exemple donné à leur établissement, prennent la liberté d'informer qu'aucuns efforts de leur part ne seront épargés pour mériter le même patronage.

POINT DE SECOND PRIX. Québec, 16 mai, 1849

ARTHUR & CIE,

Ont reçu par le CAMBRIA un choix élégant de MARCHANDISES SÈCHES,

COMPRENANT

NOUVEAUX CHAPEAUX de PAILLE de DAMES, CHAPEAUX D'ENFANTS. Châles Français de Casimir et de Barège, une grande variété d'ETOFFES NOUVELLES POUR HABITS DE DAMES, &c., &c. N. B.—Attendu de jour en jour par le GREAT BRITAIN, DOUGLAS, RORY O'MORE et CANADA, le reste de leurs IMPORTATIONS DU PRINTEMPS. Québec, 14 Mai, 1849.

GRANDE ATTRACTION!

Exhibition d'une Pièce curieuse d'Horlogerie, à la Chambre d'Assemblée, Jeudi prochain, ET LES JOURS SUIVANTS

Depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 de l'après-midi et le soir depuis 7 jusqu'à 9 heures.

Il sera exhibé une pièce curieuse d'Horlogerie, inventée par le soussigné, dont voici les dimensions: C'est une horloge-monstre à cinq cadrans dont quatre de 4 pieds de diamètre, indiquent l'heure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur, l'horloge suppose sur un édifice quelconque.

Elle sonne à toutes les heures, demi-heures et quarts d'heure, et préside à cette opération par des ans variés; donne le signal de l'Angélus aux heures prescrites; indique le quantième du mois au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme embrasse une surface de 6 pieds sur 5 et demi, sur une profondeur de 3 pieds et demi, pèse 750 livres, sans inclure la pesanteur des poids, qui s'élève à 850 livres, et celle des neuf cloches pesant ensemble 80 livres. L'horloge opérera 40 jours sans la monter.

Le mécanisme sera visible le jour de l'exhibition ANT. ROUSSEAU. Prix admission.—1s. 3d. Enfants, moitié prix. Les cartes seront vendues à la porte. Québec, 9 mai 1849.

MAGASIN NOUVEAU.

Le Soussigné, ci devant dans l'établissement de M. L. S. Bil dem, informe le public qu'il a ouvert un MAGASIN à son propre compte, à sa résidence actuelle, Rue LA FABRIQUE, No. 9. Il espère mériter l'encouragement public et de ses amis en particulier, par le choix et la variété de son assortiment et la modicité de ses prix.

J. ROY. Québec, 11 mai 1849.

Important pour nos Abonnés

et pour la

Classe Commerciale Française.

A commencer de ce jour, l'Ami de la Religion et de la Patrie, paraîtra à 101 cents du matin. Par des arrangements continués avec le Directeur de Télégraphe, nous aurons à chaque numéro toutes les nouvelles commerciales en lettres, transmises par cette voie.

A l'arrivée de chaque courrier anglais, nous publierons immédiatement un feuilleton hebdomadaire des nouvelles transmises par le télégraphe. Le commerce dans tous ses branches sera traité, à l'avenir, avec toute l'attention possible.

Vous avons lieu d'espérer que par suite de grandes améliorations que nous apportons pour rendre un journal commercial, en langue française, chose inédite jusqu'à ce jour, — au moins dans ce genre, des dépenses immenses qu'il nous faut faire, et que les personnes engagées dans le commerce et dans les différentes industries, profiteront de ce journal, qui a maintenant une circulation des plus étendues et des plus avantageuses.

STANISLAS DRAPEAUX. Propriétaire. Québec, 30 avril, 1849.

A vendre par les soussignés

CHARBON de SMITH double criblé, BRIQUE à Feu, Brique Grise, Feinture blanche, Nos. 1, X, XX, XXX, Colle, Vitres, Cloux à planche.

C. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 4 mai 1849.

A Vendre par les Soussignés.

SUCRE Raffiné, Ladigo, Thé, Twankay et Jeune Hyson, Vins de Porto, en futailles et en bouteilles, Bouteilles à vin et Pipes, T. D. Acres, Chânes, Grolins, Chevilles, Barres de fer, Cuivre, Verroux, de métal jaune et de composition

C. E. LEVEY & Cie. Quai de Levey, Québec, 4 mai, 1849.

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Le Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser.

Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de faire des annonces.

La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité.

Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce.

A dater de ce jour, nous affirmerons à l'année, les colonnes ou partie de colonnes, de notre journal, pour la somme de £ aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer.

Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre remède jusqu'à présent.

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER. La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie elle donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSOMPTION. DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUÉRIR.

La Bronchite, Consomption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Névroses, Fièvres, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION. Il se passe très souvent un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consumptifs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage de cruelles souffrances, leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai et dépot.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes.

CHARLES QUIMBY Signé et assermenté devant moi à Orange le 23 août 1847. CYRUS BALDWIN, Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG. Lisez ce qui suit et dites que la Consomption est incurable si vous le pouvez.—New-York, 23 avril 1847.

Dr. Townsend.—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus.

EXTINCTION DE VOIX. Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chelins.

Dr. Townsend.—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux qui cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demi était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecine ordinaire la considérait comme incurable.

W. W. VAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle médicale, de la Haute-Ville.

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malade, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de l'été par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 13 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespéraient.

Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérées: Elle a guéris les cas de maladies chroniques les plus évités:—

Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage de cruelles souffrances, leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai et dépot.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes.

Dr. Townsend.—Cher monsieur: ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher.

DISPEPSIE. Nul doute ni remède décevant jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et réconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille.

Dr. Townsend.—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'aigreurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

W. W. VAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle médicale, de la Haute-Ville.

GRAND TIRAGE AU SORT DE PROPRIETES FONCIERES, SITUÉES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUEBEC, COMPRENANT TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit:

Table with 3 columns: Valeur de chaque lot, No., and Revenu Annuel. Total value is £6,875 and annual revenue is £442.

Ce montant est divisé en 1375 parts de £5 chaque. Ceux qui désiraient acquérir des actions dans ce Tirage au sort, signeront le programme, mentionnant le lieu de leur résidence et le nombre de parts qu'ils prennent.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Et afin de donner toute sûreté à ceux auxquels les lots écherront; le montant de tous les billets restera déposé dans les Banques où ils auront été originairement placés pour être payés à ceux qui ont des hypothèques sur ces propriétés.

DESCRIPTIONS DES LOTS.

PREMIER LOT.—Un quai situé en la Basse-Ville de Québec, du côté nord de la rue St. Paul, sur la rivière St. Charles; comprenant 44 pieds et 41 pouce de largeur sur 379 pieds 3 pouces de profondeur.

SECOND LOT.—Comprend un terrain situé en la Basse-Ville de Québec, quartier St. Pierre, au côté nord de la rue St. Paul, de 41 pieds 2 pouces de largeur, sur la rue St. Paul, et 43 pieds 10 pouces de large le long de l'alignement, sud de la rue St. André, sur 127 pieds de profondeur.

TROISIEME LOT.—Un lopin de terre situé en la Paroisse de Charlebourg, Seigneurie de Notre Dame des Anges, en le comté de Québec, au lieu nommé Village St. Pierre, à environ six milles de la ville.

QUATRIEME LOT.—Un lopin de terre, distrait du lot ci-dessus troisième désigné, au coin sud-ouest d'icelle, ayant cinq perches de front au chemin et six perches de largeur à sa profondeur.

CINQUIEME LOT.—Se compose d'un lopin de terre situé au même lieu, d'un arpent et demi de large sur un arpent et cinq perches de profondeur, situé entre le lot No 3.

SIXIEME LOT.—Un morceau de terre, situé au village St. Pierre, dans la dite paroisse de Charlebourg, d'un arpent et demi en superficie, distrait de la terre d'Alexis Bedard, et borné par lui de tous les côtés.

SEPTIEME LOT.—Une terre située à la côte St. Pierre, en la dite paroisse de Charlebourg et Seigneurie de Notre Dame des Anges; d'un demi-arpent de large sur vingt arpents de profondeur.

HUITIEME LOT.—Une terre située dans la paroisse de St. Dunstan, l'endroit nommé Waterloo Settlement en la paroisse de Beauport, en le comté de Québec, étant le lot No seize du quatrième rang, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur.

NEUVIEME LOT.—Un emplacement situé au Faubourg St. Jean de cette ville, au côté sud de la rue St. Jean, de 43 pieds 10 pouces de front sur la dite rue, et 42 pieds 6 pouces de large à sa profondeur.

DIXIEME LOT.—Un emplacement situé au dit Faubourg St. Jean, derrière l'emplacement du dit Daniel Hodge, qui est au côté nord de la dite rue St. Jean, de 42 pieds 7 pouces de large sur 63 pieds de profondeur.

Des listes de souscriptions sont déposées à la Bourse, aux bureaux des divers journaux et chez tous les libraires. Québec 14 mars 1848.

G. Fassio, ARTISTE Italien. Rue Couillard, Haute-Ville, vis-à-vis chez M. Benjamin. Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC. APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'avoir ses premières séances régulières. Quoiqu'ant, l'Institut compte déjà près de 300 membres.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

GEORGE BIGAOUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin. 1848.

MELANGES RELIGIEUX. Le Journal paraît deux fois par semaine, le Mardi et vendredi; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par année.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON. HORLOGER ET BIJOUTIER, etc. No. 9, Rue Lamontagne. QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, confection fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMME À PETIT PRIX.

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Chelins et demi par année, (outre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 25s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. de l'émigré ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$5) ou l'année, recevront le journal gratis pendant un an.

Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents. Montréal: MM. F. R. Fabre, etc. Trois-Rivières: P. Nourie, etc. Répigny: A. Dallaire, Inst. Sherbrooke: D. V. St. Cyr. St-Augustin: Mr. Fabbé Champagne. Pointe Lévy: Paul Thibodeau, Inst. Beauport: Chr. LePellier, etc. St. Thome (en bas): Mr. l'abbé Kyrone. St. Thome (en haut): L. Baillet-Latour, etc. St. Anne la Paroisse: Ls. Morin, etc. St. Charles (Riv. Boyer): Ls. Labrecque, etc. Ile-Verte: H. Roy, etc. Rimouski: John Heath, etc. St. Simon: Chr. Fra. Caron, etc. Beauport: Mr. l'abbé Bernard. Châteauguay: L. C. LeFrançois, etc. LaSalle: J. Filleau, etc. St. Eustache (Dist. M.): Damase Robit. St. Jean Port-Joly: L. Z. Duval, etc. N. P. Malabar: Mr. l'abbé Godbout. St. François (Riv. du Sud): Philippe Bonneau. St. Michel: L. Poullet, etc. St. Denis (en bas): J. Jorje, etc. St. Roch des Aulneux: J. Tremblay, etc. Rivière du Loup (en bas): J. B. Poullet, etc. Ste. Foy: Mr. B. Marquet. Trois-Pistoles: P. Fournier, etc. St. Germain: H. Tangay, etc. Rivière Ouelle: Thos. Bégin, etc.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

PRINX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous: 25c. Chaque insertion subséquente: 17c. Pour dix lignes et au-dessous: 35c. Chaque insertion subséquente: 18c. Pour chaque ligne ensuite: 4c.

Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.